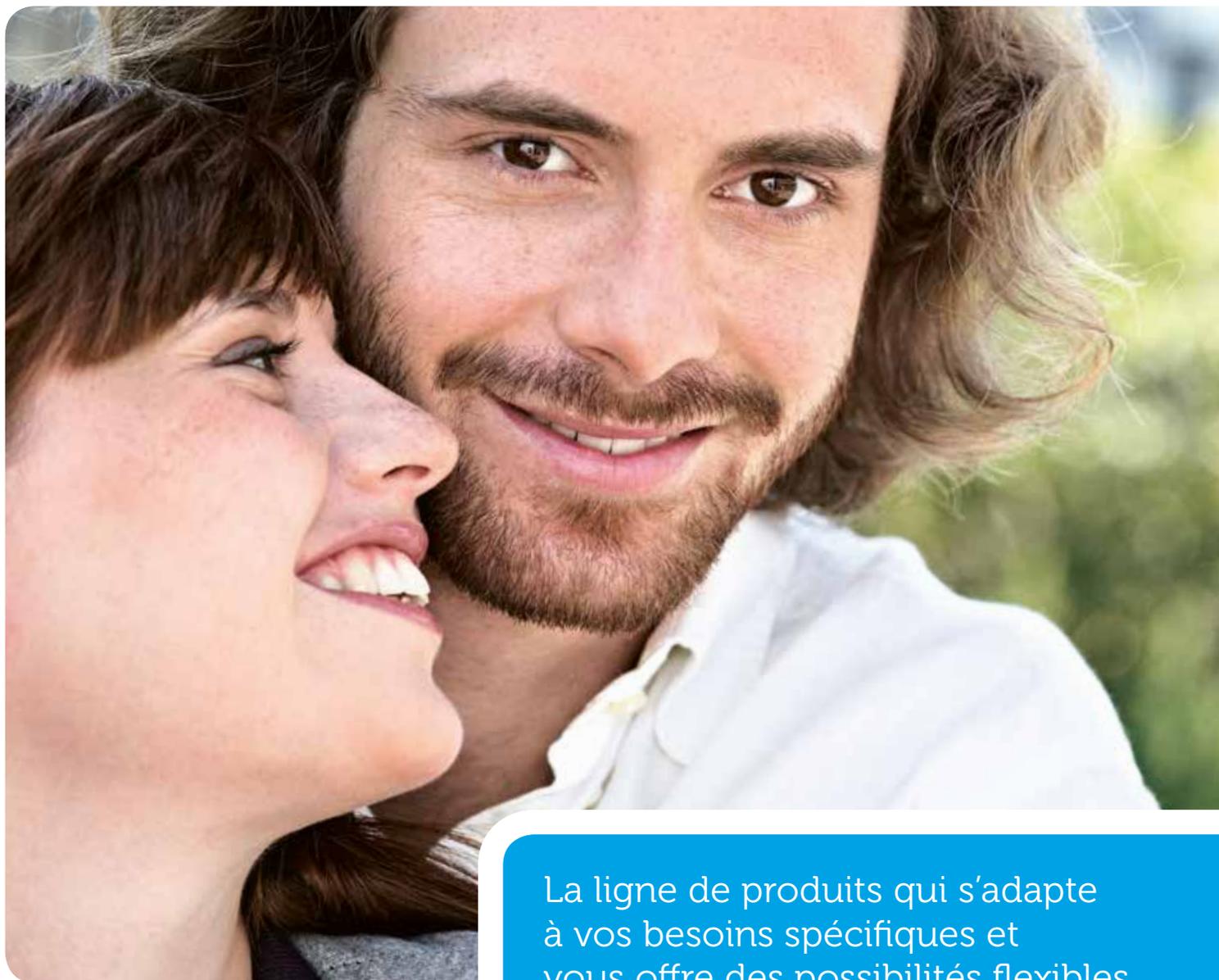


myFlex.



La ligne de produits qui s'adapte à vos besoins spécifiques et vous offre des possibilités flexibles de choix et de changement.

En tous points personnel:

conseil au 0844 277 277

www.css.ch

Votre portail client sur my.css.ch

myFlex. La ligne de produits très personnelle.

La ligne de produits myFlex de la CSS accorde une grande importance à vos besoins et se module en fonction de votre situation financière. Comme complément parfait de l'assurance de base, elle vous offre des soins de base à la fois complets et bon marché. Grâce à ses possibilités de choix et de changement uniques et souples, vous pouvez en outre adapter votre couverture d'assurance de manière optimale à votre situation de vie.

Des avantages uniques pour vous.

En fonction de la catégorie de besoins choisie, entre autres:

- Libre choix du médecin et de l'hôpital dans toute la Suisse ou dans le monde entier
- Libre choix de la division hospitalière (commune, demi-privée, privée) avant chaque hospitalisation
- Traitements d'urgence ou planifiés ambulatoires et stationnaires dans le monde entier
- Contributions annuelles aux verres de lunettes, lentilles de contact, opérations des yeux au laser
- Transports d'urgence, rapatriement, opérations de recherche et de sauvetage
- Méthodes alternatives de traitement sans prescription médicale et libre choix parmi les nombreux thérapeutes et méthodes reconnus par la CSS
- Contributions à la correction de la position des dents pour les enfants
- Contributions aux offres de promotion de la santé et de prévention



Aussi individuelles que vous: les catégories de besoins.

La solution globale myFlex réunit les principales assurances complémentaires. Elles sont harmonisées entre elles de façon optimale, et surtout parfaitement adaptées à vos besoins spécifiques. La prime correspondante des catégories Economy, Balance et Premium est déterminée en fonction de l'étendue et de la teneur des prestations dans le domaine ambulatoire et/ou stationnaire.

Economy.

Pour les personnes qui doivent ménager leur budget. Economy couvre des lacunes de l'assurance de base de manière pragmatique et extrêmement avantageuse.

Balance.

Pour des personnes et des familles soucieuses de sécurité. Balance offre un complément solide et étendu à l'assurance de base à un prix abordable.

Premium.

Pour les personnes et les familles exigeantes qui ont envie de plus. Premium ne satisfait pas seulement le besoin marqué de sécurité, mais garantit un suivi de tout premier ordre pour tous les aspects touchant à la santé.

Option Upgrade – une exclusivité CSS.

Changement de catégorie sans déclaration de santé: en assurant l'option Upgrade, vous pourrez passer ultérieurement, sans nouvelle déclaration de santé, dans une catégorie supérieure de l'assurance d'hospitalisation ou ambulatoire myFlex. Cette option vous permet d'adapter votre assurance à votre situation de vie avec souplesse, indépendamment de votre état de santé. L'option Upgrade existe à la fois pour l'assurance ambulatoire myFlex et l'assurance d'hospitalisation myFlex.

Des assurances complémentaires avec plus-value.

Assurance ambulatoire myFlex.

Le complément intelligente à l'assurance de base avec une large palette de prestations.

- Couverture dans le monde entier des cas d'urgence
- Possibilité d'assurer des traitements ambulatoires planifiés dans le monde entier
- Contributions pour les opérations des yeux au laser
- Rapatriements dans le monde entier en cas d'urgences ainsi que protection juridique du patient et à l'étranger
- Possibilité d'assurer les entreprises téméraires
- Contributions aux corrections de la position des dents chez les enfants
- Avantage pour les enfants: jusqu'à 100% de rabais familial (Plus d'informations à la page 12 Rabais familial)

Vous trouverez à la page 7 les détails concernant l'assurance ambulatoire myFlex.

Assurance d'hospitalisation myFlex.

L'assurance d'hospitalisation particulièrement conviviale avec des prestations complètes éprouvées.

- Libre choix de l'hôpital et de la division hospitalière dans toute la Suisse selon la liste hospitalière élargie par rapport à la LAMal
 - Couverture dans le monde entier des cas d'urgence
 - Premium: couverture dans le monde entier des traitements stationnaires planifiés
- Prestations intégrées pour les cures balnéaires et de convalescence
- Avantage pour les futures mamans: prise en charge des frais d'accouchement dans les maisons de naissance ou contribution en cas d'accouchement à domicile
- Possibilité d'assurer les entreprises téméraires
- Avantage pour les enfants: jusqu'à 100% de rabais familial (Plus d'informations à la page 12 Rabais familial)

Vous trouverez à la page 9 les détails concernant l'assurance d'hospitalisation myFlex.

Compte «santé».

La CSS Assurance offre une nette plus-value à tous ceux et celles qui concluent à la fois l'assurance ambulatoire et l'assurance d'hospitalisation myFlex. Le compte «santé» comprend des prestations complémentaires spécifiques dans le domaine de la promotion de la santé et de la prévention, parmi lesquelles des contributions financières aux activités dans les domaines de la famille, du fitness, de l'activité physique et autres. La catégorie de besoins choisie (Economy, Balance, Premium) de l'assurance d'hospitalisation myFlex détermine l'étendue des prestations.

Vous trouverez à la page 10 les détails concernant le compte «santé».

Assurance pour médecine alternative myFlex.

De la même manière que les méthodes thérapeutiques alternatives viennent parfaire la médecine classique, l'assurance pour médecine alternative myFlex complète l'assurance obligatoire des soins.

- Libre choix parmi les fournisseurs de prestations et méthodes reconnus par la CSS
- Plafonds généreux pouvant atteindre CHF 10 000 par année
- Prestations sans prescription médicale
- Pas de franchise: participation aux coûts dès le premier franc
- Rabais familial pour les enfants (Plus d'informations à la page 12 Rabais familial)

Vous trouverez à la page 11 des détails concernant l'assurance pour médecine alternative myFlex.

myFlex.

Des compléments judicieux.

L'assurance pour soins dentaires.

L'assurance pour soins dentaires protège votre budget contre les coûts élevés des interventions dentaires.

Assurance pour décès ou invalidité.

Protégez-vous contre les conséquences financières d'un accident ou d'une maladie – déjà possible moyennant une prime basse.

Assurance frais de guérison en cas d'accident.

Complétez votre couverture d'assurance par des prestations supplémentaires optimales en cas d'accident.

Assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.

Lors de la conclusion de l'assurance d'hospitalisation myFlex, vous bénéficiez d'un rabais de 25% sur la prime de l'assurance d'indemnités journalières en cas d'hospitalisation.



Assurance ambulatoire myFlex. Complète et avantageuse.

Le complément ingénieux de l'assurance de base comportant un large éventail de prestations et de nombreuses nouveautés.



	Economy	Balance	Premium
Suisse			
Traitements ambulatoires dans toute la Suisse	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Médicaments*	90%, illimité pour les médicaments prescrits par le médecin	90%, illimité pour les médicaments prescrits par le médecin	90%, illimité pour les médicaments prescrits par le médecin
Produits médicaux*			90%, illimité pour produits médicaux prescrits par le médecin, économiques et scientifiquement reconnus qui sont vendus aux prix courants du marché
Aides à la vue (verres de lunettes, lentilles de contact, laser pour yeux)		CHF 150/cas jusqu'à 18 ans, CHF 150/a.c. à partir de 19 ans	CHF 300/cas jusqu'à 18 ans, CHF 300/a.c. à partir de 19 ans
Traitements dentaires		50%, max. CHF 1000/a.c. jusqu'à 18 ans	50%, max. CHF 2000/a.c. jusqu'à 18 ans
Correction de la position des dents		50%, max. CHF 12 000/a.c. jusqu'à 20 ans	50%, illimité jusqu'à 20 ans
Extraction des dents de sagesse		50%, max. CHF 1000/a.c. à partir de 19 ans	50%, max. CHF 2000/a.c. à partir de 19 ans
Soins à domicile et aide ménagère		Pour les soins et l'aide réunis: max. CHF 50/jour, max. CHF 2000/a.c. (sur prescription médicale)	Pour les soins et l'aide réunis: max. CHF 100/jour, max. CHF 4000/a.c. (sur prescription médicale)
Soins à domicile par un membre de la famille sans preuve de la perte de gain			CHF 20/jour pour les soins, max. CHF 2000/a.c. (sur prescription médicale)
Psychothérapie		75%, max. CHF 1000/a.c. auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS	75%, max. CHF 3000/a.c. auprès de psychothérapeutes reconnus par la CSS
Correction des oreilles ambulatoire		90%, max. CHF 2000/ personne jusqu'à 18 ans	90%, max. CHF 5000/ personne jusqu'à 18 ans
Vaccins*	90%, max. CHF 100/a.c.	90%, illimité	90%, illimité
Moyens auxiliaires*	90%, max. CHF 500/a.c.	90%, max. CHF 1000/a.c.	90%, max. CHF 2000/a.c.
Examen gynécologique préventif	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Stérilisation ambulatoire		90%, max. CHF 2000/cas	90%, max. CHF 5000/cas
Entreprises téméraires			Max. CHF 250 000/a.c.
Maternité			
Echographie	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Accouchement ambulatoire (en dehors du lieu de travail et de domicile)	90%, illimité	90%, illimité	90%, illimité
Allaitement	CHF 200/enfant	CHF 200/enfant	CHF 200/enfant
Etranger monde entier			
Traitement d'urgence ambulatoire et stationnaire	Ambulatoire: 90%, illimité Stationnaire: illimité	Ambulatoire: 90%, illimité Stationnaire: illimité	Ambulatoire: 90%, illimité Stationnaire: illimité
Assistance de personnes	Assurée	Assurée	Assurée
Traitements ambulatoires planifiés			90%, max. CHF 250 000/a. c.
Assurance de protection juridique du patient et à l'étranger (L'entité juridique: Orion Assurance de Protection Juridique SA)	CHF 250 000/cas en Europe, CHF 50 000/cas hors d'Europe	CHF 250 000/cas en Europe, CHF 50 000/cas hors d'Europe	CHF 250 000/cas en Europe, CHF 50 000/cas hors d'Europe
Transports Suisse et monde entier			
Transports d'urgence, recherche et sauvetage	Transports d'urgence: illimité, opérations de recherche et sauvetage: CHF 100 000/cas	Transports d'urgence: illimité, opérations de recherche et sauvetage: CHF 100 000/cas	Transports d'urgence: illimité, opérations de recherche et sauvetage: CHF 100 000/cas
Transports pour éviter/ raccourcir une hospitalisation	CHF 250/a.c.	CHF 1000/a.c.	CHF 2000/a.c.
Rapatriement	Illimité	Illimité	Illimité

Assurance d'hospitalisation myFlex. Adaptée aux besoins et au budget.

L'assurance d'hospitalisation myFlex particulièrement agréable pour les clients,
qui comporte des prestations complètes éprouvées et des nouveautés attrayantes.



	Economy	Balance	Premium
Champ d'application territorial	Traitements planifiés en Suisse, d'urgence dans le monde entier	Traitements planifiés en Suisse, d'urgence dans le monde entier	Monde entier pour traitements planifiés et d'urgence
Libre choix de la division (commune, demi-privée, privée) en cas de traitement stationnaire	Choix de la division avant l'entrée à l'hôpital ou en clinique. Selon la division choisie, la participation aux coûts fixée lors de la conclusion du contrat est facturée par année civile.	Choix de la division avant l'entrée à l'hôpital ou en clinique. Selon la division choisie, la participation aux coûts fixée lors de la conclusion du contrat est facturée par année civile.	Choix de la division avant l'entrée à l'hôpital ou en clinique. Selon la division choisie, la participation aux coûts fixée lors de la conclusion du contrat est facturée par année civile.
Hôpital stationnaire	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS	Choix parmi tous les hôpitaux
Traitements stationnaires planifiés à l'étranger			Max. CHF 500 000/a.c.
Hôpital ambulatoire, réadaptation ambulatoire	90% du tarif de référence reconnu dans la loi sur l'assurance-maladie, mais uniquement s'il n'existe aucune autre assurance pour les coûts ambulatoires et que le traitement ambulatoire permet d'éviter ou de raccourcir un séjour stationnaire. Les mêmes limitations de prestations qu'en cas de séjour stationnaire sont applicables.	90% du tarif de référence reconnu dans la loi sur l'assurance-maladie, mais uniquement s'il n'existe aucune autre assurance pour les coûts ambulatoires et que le traitement ambulatoire permet d'éviter ou de raccourcir un séjour stationnaire. Les mêmes limitations de prestations qu'en cas de séjour stationnaire sont applicables.	90% du tarif de référence reconnu dans la loi sur l'assurance-maladie, mais uniquement s'il n'existe aucune autre assurance pour les coûts ambulatoires et que le traitement ambulatoire permet d'éviter ou de raccourcir un séjour stationnaire. Les mêmes limitations de prestations qu'en cas de séjour stationnaire sont applicables.
Réadaptation stationnaire	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/a.c.	Choix parmi les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/a.c.	Choix parmi toutes les hôpitaux, illimité
Cures balnéaires et de convalescence	Ensemble max. CHF 20/jour, max. CHF 500/a.c.	Ensemble max. CHF 80 jour, max. CHF 2000/a.c.	Ensemble max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/a.c.
Prestations de maternité en maison de naissance stationnaire	Pour un accouchement stationnaire CHF 1000	Tous les frais de séjour attestés, mais au moins CHF 1000	Tous les frais de séjour attestés, mais au moins CHF 1000
Prestations de maternité en maison de naissance ambulatoire ou accouchement ambulatoire à domicile	CHF 1000 par accouchement sans coûts certifiés	CHF 1500 par accouchement sans coûts certifiés	CHF 2000 par accouchement sans coûts certifiés
Coûts du séjour et du premier examen pour nouveau-né	Max. pendant 10 jours à partir de la naissance	Max. pendant 30 jours à partir de la naissance	Max. pendant 60 jours à partir de la naissance
Soins du nouveau-né en bonne santé en cas de nouvelle hospitalisation de la mère		Jusqu'à 10 semaines après la naissance, max. CHF 100/jour	Jusqu'à 10 semaines après la naissance, l'ensemble des coûts
Rooming-In		Pour une personne accompagnant l'enfant, max. CHF 80/jour, max. CHF 2000/a.c.	Pour une personne accompagnant l'enfant, ou l'adulte max. CHF 160/jour, max. CHF 4000/a.c.
Stérilisation stationnaire	Max. CHF 500/cas	Max. CHF 4000/cas	Max. CHF 10000/cas
Psychiatrie stationnaire	Choix parmi les cliniques reconnues par la LAMal et la CSS, max. 60 jours/a.c.	Choix parmi les cliniques reconnues par la LAMal et la CSS, max. 90 jours/a.c.	Choix parmi toutes les cliniques, max. 180 jours/a.c.
Entreprises téméraires			Max. CHF 500000/a.c.
Coûts de transport pour éviter ou raccourcir une hospitalisation	Max. CHF 250/a.c., sans cumul avec l'assurance ambulatoire myFlex	Max. CHF 1000/a.c., sans cumul avec l'assurance ambulatoire myFlex	Max. CHF 2000/a.c., sans cumul avec l'assurance ambulatoire myFlex
Participation aux coûts (sur les frais de traitement qui dépassent la division commune)	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS. Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1 Commune: sans part. aux coûts Demi-privée: 40%, max. CHF 8000 Privée: 70%, max. CHF 14000 Variante 2 Commune: sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 4000 Privée: 35%, max. CHF 7000	Dans les hôpitaux reconnus par la LAMal et la CSS. Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1 Commune: sans part. aux coûts Demi-privée: 20%, max. CHF 2000 Privée: 35%, max. CHF 4000 Variante 2 Commune: sans part. aux coûts* Demi-privée: sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000	Dans les hôpitaux en Suisse. Division hospitalière peut être choisie avant l'entrée à l'hôpital. Participation aux coûts par année civile: Variante 1 Commune: sans part. coûts* Demi-privée: sans part. aux coûts Privée: 35%, max. CHF 2000 Variante 2 Commune: sans part. coûts** Demi-privée: sans part. aux coûts* Privée: sans part. aux coûts

LAMal = Loi sur l'assurance-maladie
a. c. = année civile
part. aux coûts = participation aux coûts

* en cas de séjour stationnaire d'au moins 4 jours (3 nuits), la CSS Assurance rembourse CHF 1000 si cette division a été choisie

** en cas de séjour stationnaire d'au moins 4 jours (3 nuits), la CSS Assurance rembourse CHF 2000 si cette division a été choisie

Compte «santé» et bonus du compte «santé»: les avantages de la combinaison.

Le compte «santé» finance de nombreuses offres de promotion de la santé et de prévention dans les domaines suivants:

- **Famille:** Préparation à l'accouchement, natation pour bébés et petits enfants, urgences pour les petits enfants, etc.
 - **Fitness:** myStep. Indemnisation pour les pas effectués (www.css.ch/mystep), abonnement dans un centre de fitness
 - **Activité physique:** Gymnastique du dos, aqua-fit, etc.
 - **Divers:** Maîtrise du stress, sevrage du tabac, training autogène, gymnastique et natation pour la fonction cardiaque, yoga, etc.
- **Check-up CSS:** Une fois toutes les trois années d'assurance entièrement assurées, les assurés des niveaux d'offre Premium du compte «santé» bénéficient d'un bilan de santé personnel. Ils obtiennent ainsi des résultats et des informations sur des sujets touchant à la médecine, l'alimentation, l'activité physique et la gestion du stress. Ce check-up complet est effectué par un prestataire défini par la CSS Assurance.

Conditions de l'offre.

Avec le **compte «santé»**, la CSS offre une nette plus-value à tous ceux et celles qui concluent à la fois l'assurance ambulatoire et l'assurance d'hospitalisation myFlex. La catégorie de besoins choisie (Economy, Balance, Premium) de l'assurance d'hospitalisation myFlex détermine les niveaux d'offre du compte «santé».

Les assurés myFlex avec compte «santé» Balance ou Premium bénéficient en plus du **bonus du compte «santé»** dès lors qu'ils ont également conclu une assurance pour décès ou invalidité avec une assurance pour médecine alternative myFlex ou une assurance pour soins dentaires de la CSS.

	Economy	Balance	Premium
Compte «santé»			
Famille Fitness Activité physique Divers	50%, max. CHF 300/ année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 150)	50%, max. CHF 500/ année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 250)	50%, max. CHF 500/ année civile (fitness, activité physique, divers, toujours à hauteur de max. CHF 350)
Check-up CSS		1 check-up Balance toutes les 3 années civiles assurées, prise en charge des coûts à hauteur de 80%, max. CHF 720	1 check-up Premium toutes les 3 années civiles assurées, prise en charge des coûts à hauteur de 100%, max. CHF 1800
Bonus du compte «santé»			
Association sportive Contribution à la cotisation de membre actif d'une association sportive en Suisse		50%, max. CHF 100/ année civile	50%, max. CHF 100/ année civile
Piscine ouverte/couverte Contribution à l'abonnement saisonnier ou annuel dans une piscine publique ouverte ou couverte en Suisse			
myStep. Podomètre (www.css.ch/mystep) Contribution au podomètre électronique compatible avec myStep pour les assurés qui synchronisent leurs pas sur le portail clients myCSS		CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées	CHF 50 toutes les 3 années civiles assurées

L'offre peut être adaptée à tout moment par la CSS Assurance sur une base unilatérale.

Pour de plus amples informations sur la validité, l'offre et les conditions, connectez-vous sur www.css.ch/comptesante

Private Assistance. Service Premium. Exclusif. Global. En tous points personnel.

Un traitement médical/une opération est prévu(e)? Chez quel spécialiste ou dans quels hôpitaux le traitement doit-il s'effectuer? Comment organiser le ménage/la garde des enfants pendant le séjour à l'hôpital? Private Assistance apporte, dans ce cas-là, une aide et un accompagnement globaux, compétents et fiables.

Préposé au suivi Premium.

Les assurés qui ont conclu l'échelon Premium ont à disposition, pour un suivi et un accompagnement individuels, tant dans un cas de prestations concret que s'il n'y en a pas, un préposé personnel au suivi Premium qui répond à toutes les questions concernant l'assurance, la médecine, la santé et les soins.

Coach médical.

Pour les traitements médicaux à la suite d'un accident ou d'une maladie, le préposé au suivi Premium fournit, sur demande, un coach médical personnel expérimenté et indépendant. Celui-ci soutient l'assuré, en fonction de ses besoins, lorsque cela est souhaité et nécessaire, avant, pendant et après un traitement médical. Il permet à l'assuré en outre d'avoir le meilleur accès à des spécialistes et hôpitaux appropriés et organise et coordonne le traitement médical, par une seule personne.

Prestations de soutien.

Le préposé au suivi Premium offre, en cas de traitement médical ou pendant une hospitalisation ou une cure, des prestations de soutien

professionnelles tels que garde d'enfants qualifiée, garde des animaux domestiques ou entretien professionnel du ménage. Outre l'organisation et l'entreprise rapide et simple de prestations de soutien, des contributions sont prises en charge pour de tels services jusqu'à concurrence de 500 francs par cas et 1000 francs par année civile.

Carte gold Premium.

Les assurés qui ont la Private Assistance reçoivent la carte gold Premium de la CSS. Celle-ci garantit, avec les informations de contact qui y figurent, l'accès aux avantages réservés aux assurés Premium.

Condition de l'offre.

Bénéficient du service Private Assistance tous les assurés qui ont conclu l'assurance ambulatoire myFlex Premium ainsi que l'assurance d'hospitalisation myFlex Premium.

La CSS peut en tout temps modifier l'offre. Vous trouvez d'autres informations au sujet de la validité, de l'offre et des conditions sous www.css.ch/pa

Assurance pour médecine alternative myFlex. La solution globale.

L'assurance pour médecine alternative myFlex complète de manière astucieuse l'assurance obligatoire de base et comporte un éventail large et varié de prestations.

	Economy	Balance	Premium
Ambulatoire/stationnaire Traitements et médicaments	75%, max. CHF 1000/ année civile Traitements et médicaments pour les traitements de médecine complémentaire y compris médicaments prescrits reconnus par la CSS. Fournisseurs de prestations et traitements dispensés selon des méthodes de médecine alternative reconnues par la CSS. Pour les séjours hospitaliers, les prestations sont les mêmes que pour les traitements ambulatoires.	75%, max. CHF 3000/ année civile Traitements et médicaments pour les traitements de médecine complémentaire y compris médicaments prescrits reconnus par la CSS. Fournisseurs de prestations et traitements dispensés selon des méthodes de médecine alternative reconnues par la CSS. Pour les séjours hospitaliers, les prestations sont les mêmes que pour les traitements ambulatoires.	75%, max. CHF 10000/ année civile Traitements et médicaments pour les traitements de médecine complémentaire y compris médicaments prescrits reconnus par la CSS. Fournisseurs de prestations et traitements dispensés selon des méthodes de médecine alternative reconnues par la CSS. Pour les séjours hospitaliers, les prestations sont les mêmes que pour les traitements ambulatoires.
Traitements avec couverture limitée	75%, max. CHF 200/ année civile Certaines méthodes comme les massages médicaux et classiques ont leur propre limite. (cf. liste de méthodes sous www.css.ch/myflex-alternative).	75%, max. CHF 600/ année civile Certaines méthodes comme les massages médicaux et classiques ont leur propre limite. (cf. liste de méthodes sous www.css.ch/myflex-alternative).	75%, max. CHF 2000/ année civile Certaines méthodes comme les massages médicaux et classiques ont leur propre limite. (cf. liste de méthodes sous www.css.ch/myflex-alternative).

Vos possibilités très personnelles de réaliser des économies.

Rabais familial.

En tant qu'assureur familial, la CSS Assurance accorde les rabais familiaux* suivants sur les primes des produits myFlex pour les enfants et les jeunes (jusqu'à 20 ans):

	Economy	Balance	Premium
Assurance ambulatoire myFlex	100%	75%	75%
Assurance d'hospitalisation myFlex	100%	50%	50%
Ass. pour médecine alternative myFlex	25%	25%	25%

* Est considérée comme famille une communauté formée par les parents** et leurs enfants (jusqu'à 20 ans). Pour qu'une famille bénéficie des rabais familiaux pour les enfants, les conditions suivantes doivent être remplies: au moins une personne chargée de l'éducation et l'enfant au bénéfice du rabais doivent vivre ensemble dans un ménage. En outre, tous les deux doivent avoir conclu l'assurance de base auprès de la CSS, Arcosana ou INTRAS ainsi que l'assurance complémentaire correspondante.

** Parents = personnes chargées de l'éducation: le statut du père ou de la mère peut aussi être assumé par un autre membre adulte de la famille qui vit dans le même ménage: p.ex. parents nourriciers, adoptifs, de même sexe.

Bonus pour la durée contractuelle.

Pour des contrats de 3 ans, la CSS Assurance accorde un rabais de 2% sur les primes, pour 5 ans de 4%.

Bonus pour absence de prestations.

Les conditions de l'octroi d'un bonus de prestations sont remplies lorsque, pendant la période de référence, aucune prestation n'a été sollicitée au titre de l'assurance correspondante: ceux qui se rendent moins souvent chez le médecin ou à l'hôpital sont récompensés. Le droit au bonus est ré-examiné chaque année. Son montant dépend de l'évolution des affaires d'assurance.

Passer à myFlex et profiter de tous ses avantages.

Nous sommes volontiers disposés à vous aider à composer avec myFlex une solution d'assurance optimale parfaitement adaptée à vos besoins spécifiques.

En tous points personnel.

Des conseils personnalisés: 0844 277 277

L'agence la plus proche de chez vous: www.css.ch/agence

Cette brochure a pour but de vous donner un aperçu des prestations. Pour plus de détails, les conditions générales d'assurance (CGA) et les conditions complémentaires (CC) applicables selon la police de l'assurance ambulatoire, d'hospitalisation et pour médecine alternative myFlex de la CSS Assurance SA, ainsi que la loi sur le contrat d'assurance (LCA), sont déterminantes.